

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_013

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 avril 2023

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 10

de Votants 12

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : BARDET Michel par ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/03/2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars 2023, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 040 491 €	1 040 491 €
Section d'Investissement	1 120 102 €	1 120 102 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2023,
- Vu le projet de budget primitif 2023

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
004-210400479-20230404-DE_2023_013-DE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Christine HAMOT



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christine Hamot', written over a horizontal line.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
004-210400479-20230404-DE_2023_013-DE